



Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : jeudi 3 mai 2007

LE FIGARO du samedi 28 avril estime que « Trois mois après le décret, la révolution a bien eu lieu », sachant que « dans les entreprises, les salles fumeurs sont devenues l'exception » puisque « seuls 7% des salariés déclarent en disposer ». Le journal qui note que fin mars, 80% des salariés déclaraient travailler dans des lieux totalement non fumeurs contre 42% en janvier et 71% en février, précise que ce pourcentage culminait à 91% dans les lieux d'enseignement et à 84% dans les lieux de santé. Selon Gérard Audureau, président de Droits des Non Fumeurs « Le décret a engendré un véritable élan dans les entreprises » et « il y a eu un déclic dans l'administration où régnait la tabagie la plus totale notamment dans les commissariats et les tribunaux ». Indiquant que les infractions relevées sont peu nombreuses (34 procès verbaux entre le 1er février et le 15 mars), le quotidien observe que peu d'entreprises ont opté pour l'installation de fumeurs et que nombre d'entre elles ont fait disparaître les salles fumeurs existantes (sur 50 sociétés environ visitées par l'Office français de prévention du tabagisme, 2 seulement possédaient un fumeur). D'après le journal, certaines grandes entreprises (Axa, Sanofi Aventis, Saint Gobain) qui avaient les moyens financiers d'installer des fumeurs ne l'ont pas fait et leurs salariés vont fumer à l'extérieur sans pour autant qu'elles codifient les temps de pause. Selon le directeur de l'OFT, « les sociétés jouent le jeu et pensent que les fumeurs diminueront peu à peu leur consommation ». Le Figaro qui affirme que nombre d'entre elles misent sur le sevrage progressif des fumeurs, juge que cette politique sanitaire produit ses effets puisque les ventes de substituts explosent avec une progression de plus de 60% au premier trimestre 2007 par rapport au premier trimestre 2006. Le quotidien considère toutefois que l'exercice sera plus difficile en ce qui concerne les lieux de convivialité que sont bars et restaurants, et Gérard Audureau observe « peu d'établissements ont anticipé l'interdiction. La majorité d'entre eux espèrent obtenir une dérogation d'ici au 31 décembre ».

« La pause cigarette respectée ... jusqu'à quand ? » interroge LE PARISIEN du même jour qui rapporte que selon la direction générale du travail, les entreprises se sont plutôt bien adaptées à la nouvelle loi antitabac avec seuls quelques dizaines de procès verbaux liés essentiellement à un défaut de signalétique ou à quelques personnes « surprises » en train de fumer dans les locaux. Pour Gérard Le Corre du syndicat CGT des inspecteurs du travail, « Globalement ça a l'air de bien se passer ». L'entreprise PSA explique que les salariés qui ne sont pas à la chaîne « peuvent sortir quand ils veulent et les autres pendant la pause », et le Crédit Lyonnais, qui a offert des patches de sevrage aux fumeurs, souligne qu'ils « se sont pliés sans difficulté aux nouvelles règles » Même point de vue à Gaz de France où l'on a proposé des séminaires et des visites chez le médecins aux fumeurs voulant arrêter. Toutefois pour la CGT il manque toujours des « zones fumeurs adaptées » et les problèmes se focalisent sur le temps de pause, ce qui suscite cette inquiétude « il y a une tolérance pour que les salariés puissent sortir mais jusqu'à quand ? ». Un délégué de ce syndicat prédit pour « septembre, des remises en cause des temps de pause et des oppositions fumeurs - non fumeurs ». Le quotidien, relève par ailleurs que selon DNF, dans beaucoup de petites entreprises de nombreux salariés se plaignent que leurs employeurs ne fassent pas respecter l'interdiction, et l'association précise que certains n'osent pas porter plainte de crainte de se faire licencier.

D'après LE MONDE du mercredi 2 mai « L'interdiction de fumer n'a pas compromis la paix des bureaux » et très peu de PV d'infraction ont été recensés. Le journal qui fait état de seulement deux amendes infligées sur un total de 4073 entreprises visitées, affirme que nombre d'entreprises ont opté pour le fumeur avec une augmentation de 40% des commandes de la société Smoke Free System qui loue « des cabines transparentes de 2 à 3 m2 ventilées et closes ». Soulignant que plus généralement « le personnel s'est résigné à fumer dehors » avec de courtes pauses où on « dévale

Interdiction de fumer dans les lieux publics

les marches d'escalier (...) puis on remonte en vitesse », le journal relève que sur deux sites du Crédit Agricole des « abris pause » ont été installés à l'extérieur afin de protéger les fumeurs de la pluie, alors que pour leur part les sociétés installées dans les tours de la Défense n'ont pas constaté de ruée sur les ascenseurs à l'heure de la pause. Le Monde qui fait état de l'augmentation du nombre mégots sur les trottoirs, rapporte que la Mairie de Paris a pour l'instant renoncé à infliger des amendes aux entreprises devant lesquelles le trottoir est jonché de mégots mais qu'elle refuse pour autant d'installer des cendriers, arguant que c'est aux entreprises de le faire. Conclusion sur le vol du cendrier de bar installé par Aéroport de Paris devant son siège du 14^{ème} arrondissement et l'installation d'un nouveau cendrier cette fois ci attaché à un arbre par une chaîne métallique.